

Changement de pratiques : mettre en place des solutions !



CONTEXTE



Le comité Hauts-de-France souhaite accompagner par la formation les chefs d'entreprise à la **préservation de la ressource en eau**. Ainsi, la formation doit permettre de comprendre et de mettre en place de manière efficace des changements de pratiques sur son exploitation avec des objectifs de résultats sur la réduction des résidus de produits phytosanitaires, des concentrations en nitrates et de l'érosion des sols.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Identifier les points d'amélioration d'un système
- ▶ Identifier les leviers techniques et agronomiques adaptés et maîtriser leur mise en œuvre
- ▶ Construire un plan d'action



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une méthode pédagogique centrée sur la pratique et/ou la mise en situation est attendue dans le cadre de ce cahier des charges. Ainsi, seront privilégiés les cas supports réels et des visites de terrain pourront être mises en place pour illustrer les démarches.



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 2024 - 2027
- ▶ Publics / région : Agriculteurs des Hauts-de-France
- ▶ Durée de la formation : 14 h minimum
- ▶ Prix d'achat plafond : 45 €/h
- ▶ Prise en charge plafond : 45 €/h

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Aurélien LABÉ

Départements : 59 / 62

Téléphone : 06 75 66 49 17

Mail : a.labe@vivea.fr

Eugénie TRAVERS

Départements : 02 / 60 / 80

Téléphone : 06 75 66 49 18

Mail : e.travers@vivea.fr

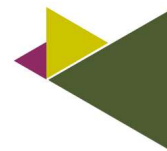


Rédacteurs : VIVEA Délégation Nord-Ouest - Région Hauts-de-France – Territoire Nord Pas-de-Calais

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 02/2024

Titre de l'AOS	Changement de pratiques : mettre en place des solutions !
Validité de l'AOS	<p>Date de début 31/03/2024 Date de fin 31/12/2027</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). 31 904 contributeurs en Hauts-de-France. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>La pression humaine exercée sur les ressources en eau est importante en termes de volume et de qualité. Sur ce second point des mesures sont mises en place depuis plusieurs années mais sans réellement atteindre les objectifs de résultats. La situation des réserves hydriques sous les normales accroît également la concentration des éléments polluants et résiduels. Les premiers concernés sont donc les exploitants situés en zone de captage ultra-prioritaire, mais l'ensemble des agriculteurs doivent pouvoir bénéficier de connaissances nouvelles sur ces changements de pratiques. En effet, les précipitations semblent ne plus avoir la même saisonnalité ni la même répartition en termes de fréquence et d'intensité. Elles accélèrent ainsi le phénomène d'érosion ce qui augmente les éléments en suspension dans l'eau. Le comité Nord Pas-de-Calais souhaite accompagner par la formation les chefs d'entreprise à la préservation de la ressource en eau. Ainsi, la formation doit permettre de comprendre et de mettre en place de manière efficace des changements de pratique sur son exploitation avec une visée à réduire les résidus de produits phytosanitaires, les concentrations en nitrates et l'érosion des sols.</p>
Public éligible à VIVEA	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les</p>



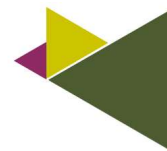
	<p>entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats.</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>Le périmètre géographique Territoire Hauts-de-France</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>Le présent appel d'offre a pour objectif de permettre aux agriculteurs de la Région Hauts-de-France de monter en compétences sur la thématique de la préservation de l'eau avec des objectifs de résultats en termes de concentration de résidus de produits phytosanitaires, de nitrates ou d'éléments en suspension. La montée en compétences sur des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau dans les zones de captage est une priorité.</p>
<p>Actions attendues</p>	
<p>Objectifs de formation</p>	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les points d'amélioration d'un système ▶ Identifier les leviers techniques et agronomiques adaptés et maîtriser leur mise en œuvre ▶ Construire un plan d'action
<p>La durée de la formation</p>	<p>La durée minimum doit être de 14 h.</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début année N et fin des formations 31 mars N+1</p>
<p>Modalités de formation</p>	<p>Les modalités pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une méthode pédagogique centrée sur la pratique et/ou la mise en situation est attendue dans le cadre de ce cahier des charges. Ainsi, seront privilégiés les cas supports réels et des visites de terrain pourront être mises en place pour illustrer les démarches. <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire</p>



	fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.
Autres critères	<p><u>Prérequis des stagiaires</u> :</p> <p>Il n'y a pas de prérequis pour les stagiaires</p> <p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p> <p><u>Autres critères</u> :</p>
Modalités de prise en charge	
Engagement de l'organisme	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
Critères de sélection	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
Conditions de prise en charge par VIVEA	
Prix d'achat	Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de



	<p>sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	2
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	► Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	► Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	► Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 3 « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL » • Dans le domaine de compétence « Environnement » ou



	<p>« Formation Labellisées Ecophyto »</p> <ul style="list-style-type: none">• En cochant le projet : « Gestion de l'eau »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : Hauts-de-France

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

<p>Aurélien LABE Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais, référent de l'appel d'offres, Tél : 06 75 66 49 17 Mails : a.labe@vivea.fr</p> <p>Eugénie TRAVERS Conseillère VIVEA Picardie Tél : 06 75 66 49 18 Mails : e.travers@vivea.fr</p> <p>« Changement de pratiques : mettre en place des solutions ! »</p>
